

Le train de demain  
**VOUS** appartient



Devenez **acteur**  
du train de demain,  
sur votre territoire.



Entreprises, associations :  
**rejoignez** Railcoop !



« Être une personne morale sociétaire de Railcoop, c'est avoir un droit de vote à l'assemblée générale mais surtout un accès privilégié aux cercles qui participent à la construction de l'offre de services ferroviaires. J'apprécie vraiment de pouvoir peser sur les orientations et réfléchir collectivement aux innovations dont ont réellement besoin les chargeurs de fret ferroviaire. »

**Stéphane Chabeau**, Consultant Fret, sociétaire



« Chez Commown, le modèle coopératif est le plus à même de répondre aux enjeux de résilience auxquels notre société va être confrontée. Nous soutenons l'objectif de Railcoop qui vise à désenclaver les territoires ruraux. Naturellement, nous avons pris des parts sociales et nous sommes ravis de cette coopération. Aujourd'hui nous équipons déjà les équipes de Railcoop. Demain d'autres projets de partenariat pourront être envisagés, il n'y a pas de limite à la coopération ! »

**Adrien Montagut**, Co-fondateur de Commown, sociétaire



« Chez Amoès nous sommes engagés activement dans la transition vers un monde moins carboné et à ce titre nous soutenons Railcoop qui contribue à relancer une offre ferroviaire insuffisante en France métropolitaine pour les déplacements longue distance. En tant que SCOP, nous partageons également les valeurs coopératives qui sont au cœur de nos projets. »

**Olivier Davidau**, Associé d'Amoès, sociétaire



« Nous considérons que les énergies renouvelables peuvent accélérer la dynamique économique et la transition énergétique des territoires. Participer au développement des mobilités faiblement carbonées telles que le train et donc à l'essor de Railcoop est, pour nous, une évidence. Énergies renouvelables et déploiement du train vont de pair, alors, de Railcoop, nous sommes devenus sociétaires ! »

**Can Nalbantoglu**, Président de BayWa r.e. France, sociétaire

## Qui sommes-nous ?

Créée en 2019 et agréée ESUS<sup>1</sup> depuis juillet 2021, Railcoop est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) sous forme de Société Anonyme (SA) à capital variable.



Elle est la première entreprise ferroviaire portée par la société civile et les collectivités locales.

## Pourquoi une société coopérative ?

- Pour co-construire la mobilité durable de demain
- Pour répondre aux besoins de desserte ferroviaire des territoires
- Pour mutualiser nos moyens, nos intelligences et nos savoir-faire afin de développer des offres adaptées

## L'offre Fret

Nous proposons une solution de transport de marchandises pour diminuer l'impact carbone de nos clients à des coûts maîtrisés, en s'adaptant à leurs besoins logistiques, au moyen d'un service fiable, sûr et de qualité.

## L'offre Voyageurs

Nous développons une offre de trains interrégionaux sur le territoire national, dont le service est co-construit par les sociétaires.



## Nos missions

- Renforcer l'usage du ferroviaire sur tous les territoires
- Contribuer à la transition écologique
- Faire participer l'ensemble des bénéficiaires de cette mobilité

Railcoop en bref c'est :

**4,8 M€** de Capital social

**160** personnes morales et partenaires techniques et financiers

**33** salariés



## Notre ligne Fret actuelle

(ouverte en novembre 2021)



## Notre ligne Voyageurs

(ouverture prochaine)



## Nos lignes à venir

10 autres lignes ont été notifiées à l'autorité de régulation des transports (ART).

## Pourquoi devenir sociétaire ?

### Engagez-vous dans une démarche RSE<sup>2</sup>

- Contribuez à la transition écologique de votre filière et de votre territoire
- Contribuez à un aménagement des territoires plus durable et inclusif
- Soutenez un projet citoyen, porté par une gouvernance démocratique

### Bénéficiez de notre visibilité

- Valorisez votre structure et mettez en valeur votre actualité sur nos supports de communication
- Participez à nos événements et à ceux de nos sociétaires et partenaires

### Accédez aux innovations de la coopérative

- Participez à la mutation du ferroviaire en France
- Intervenez dans nos cercles de réflexion, proposez-en de nouveaux
- Participez à un champ d'expérimentation dans le secteur ferroviaire (projets de R&D, nouveaux modèles commerciaux, ...)

### Développez votre activité

- Soyez référencé comme partenaire privilégié de la coopérative
- Rejoignez un écosystème varié (fournisseurs, partenaires, ...)

## Vous souhaitez devenir sociétaire ?

Les entreprises et associations peuvent souscrire des parts sociales en fonction du chiffre d'affaires de leur dernier exercice comptable :

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL	SOUSCRIPTION MINIMALE
< 100 000 €	500 €
100 000 € - 500 000 €	1000 €
500 000 € - 1M €	5000 €
1M € - 10M €	10 000 €
10M € - 50M €	25 000 €
50M € - 100M €	50 000 €
> 100M €	à définir

Rendez-vous sur [www.railcoop.fr](http://www.railcoop.fr)

Vous pouvez également nous contacter par email ([souscription@railcoop.fr](mailto:souscription@railcoop.fr)) ou par téléphone (05 65 14 08 22)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Document promotionnel pour une offre au public de parts sociales, sans prospectus AMF. Investir comporte des risques de perte en capital (voir [rail.coop/document-information-synthetique](http://rail.coop/document-information-synthetique)).

\* Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des parts sociales de Railcoop. Le capital investi n'est pas garanti.

Design graphique : Typhaine Deleye / elegraphie.com - Photographie : mimagephotos, cookie studio, Ljupco Smokovski, Rostislav Sedlacek / stock.adobe.com

<sup>1</sup> Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

<sup>2</sup> Responsabilité Sociale des Entreprises

